



**HIVER
2026**

ACCUEIL DE LOISIRS :

L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités, déclinées en fonction du thème de la journée.

Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, de la cuisine, des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur...

Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.

POUR LES ENFANTS DE 4 À 12 ANS

**DÈS 3 ANS POUR LES ENFANTS
FRÉQUENTANT L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

**INSCRIPTIONS DANS LA LIMITE
DES PLACES DISPONIBLES**

DU 12 AU 23 JANVIER 2026

1^{re} période d'inscription (du 12 au 16 janvier)
réservée aux Maiziérois, aux enfants fréquentant les activités périscolaires et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz.

2^e période d'inscription (du 19 au 23 janvier)
ouverte à tous dans la limite des places disponibles.

PROGRAMME

90 PLACES DISPONIBLES

DU 16 AU 20 FÉVRIER

“ L'ART À TRAVERS LE MONDE... ”

CIRQUE, PEINTURE, CINÉMA... PARTONS À LA DÉCOUVERTE DES DIFFÉRENTS ARTS À TRAVERS LE MONDE...



DU 23 AU 27 FÉVRIER

“ À L'AVENTURE... ”

LAISSE S'EXPRIMER TON CÔTÉ AVENTURIER À TRAVERS DIFFÉRENTS JEUX, ÉPREUVES ET PARCOURS LUDIQUES ET SPORTIFS



INSCRIPTIONS
À LA JOURNÉE

MLM DE 16€50 À 18€50
EXT. DE 18€50 À 20€50

MODALITÉS PRATIQUES



**LES ACTIVITÉS SE DÉROULERONT SUR
LE SITE DU PARC DANY-MATHIEU**

POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS EN MATERNELLE

AU PÉRISCOLAIRE LES " LUTINS DU PARC " - ACCÈS PAR LA RUE HENRI DE BONNEGARDE

POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS EN PRIMAIRE ET COLLÈGE

**À LA MAISON DU PARC DANY-MATHIEU
- 16 RUE DU 4 SEPTEMBRE**



**LES ACTIVITÉS SONT MISES EN PLACE DE 9 H À 17 H
LE REPAS DU MIDI EST PRIS SUR PLACE.**

**UNE COLLATION EN LIBRE SERVICE EST PROPOSÉE JUSQU'À 9 H
ET UN GOÛTER À 16 H.**

ACCUEIL

**DE 7 H 45 À 9 H
(AU PLUS TARD)**



DÉPART

DE 17 H À 18 H

**CONVIVIALITÉ
&
SOCIALISATION**

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

TARIFS, APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL ET DU TAUX D'EFFORT

(DCM du 30.05.2016 et du 02.03.2023)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la Caf, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles est mise en place.

Le prix des prestations est calculé en fonction du quotient familial sur une échelle comprise entre le quotient familial minimum fixé à 500 et le quotient familial maximum fixé à 1000 et entre un prix plancher et un prix plafond.

En dessous du quotient familial minimum, le tarif minimum est appliqué et au-dessus du quotient familial maximum, c'est le tarif maximum.

Entre ces deux quotients, la tarification selon le taux d'effort s'applique. Elle est fondée sur les ressources des familles en établissant la facturation sur le principe de la linéarité supprimant ainsi les effets de seuil.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies.

LES PRESTATIONS PEUVENT ÊTRE RÉGLÉES

**EN ESPÈCE,
PAR CHÈQUE OU
CARTE BANCAIRE (MIN. 15€)**

**PAR CHÈQUE ANCV
À MONTANT PRÉDÉFINI**

LES DÉDUCTIONS SUIVANTES SONT PRISES EN COMPTE :

★ Bons de vacances CAF, aides des comités d'entreprises...

★ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

**POUR BÉNÉFICIER DE CES AIDES OU DÉDUCTIONS,
INSCRIPTION IMPÉRATIVE AU SECRÉTARIAT DU SPE
(INSCRIPTION EN LIGNE IMPOSSIBLE)**

TOUT RÈGLEMENT DOIT ÊTRE SOLDÉ DÈS L'INSCRIPTION.

**AUCUN CHANGEMENT DANS LES DATES D'INSCRIPTION
NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ APRÈS LE RÈGLEMENT.**

**AFIN DE RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RÈGLEMENTAIRES CONCERNANT LES QUALIFICATIONS
DU PERSONNEL ENCADRANT LES ENFANTS ET POUR ASSURER DE BONNES CONDITIONS
D'ACCUEIL, LES MODALITÉS D'INSCRIPTION SONT À RESPECTER STRICTEMENT.**

SPE

**SERVICE PERISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE
MAISON DES SOEURS
7 RUE HENRI DE BONNEGARDE
B.P. 30240
57280 MAIZIÈRES-LÈS-METZ**

TEL : 03 87 80 11 76

COURRIEL : PERISCOLAIRE@MAIZIERES-LES-METZ.FR

HORAIRES
**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 12 H
LUNDI, MARDI, JEUDI
DE 14 H À 17 H 30**



La Caisse d'allocations familiales soutient la ville de maizières-lès-metz par le biais de la Convention territoriale globale (ctg).



VILLE DE MAIZIERES-LÈS-METZ.FR